

La Lettre de l'ASTEE Numéro 5

1- Informations générales :

Conférence ASTEE / ISWA, les 4 et 5 décembre 2003 au salon Pollutec sur "le traitement biologique et son rôle dans le système intégré de gestion des déchets : nouveaux enjeux, nouvelles stratégies".

http://www.astee.org/agenda/fichiers/51_1.pdf

Colloque ASTEE / EWA les 4 et 5 décembre 2003 au salon Pollutec sur « Exploitation et maintenance des réseaux d'eau et d'assainissement ».

http://www.astee.org/agenda/fichiers/52_1.pdf

Visite technique Le 7 octobre 2003 à 14 heures : Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Toulouse ; Construction d'une usine d'incinération des boues urbaines.

<http://www.astee.org/agenda/calendrier/accueil.asp>

Visite technique le 18 novembre 2003 du Centre de recherche-développement "VEGAS" à l'Institut de l'Eau de l'Université de Stuttgart sur le thème « maîtrise des pollutions d'aquifères ; traitement des sites »

<http://www.astee.org/agenda/calendrier/accueil.asp>

Le détail des comités, commissions et groupes de travail de l'ASTEE est maintenant accessible directement sur le site à l'adresse ci-après :

<http://www.astee.org/commissions/composition/accueil.asp>

Si vous constatez des erreurs dans la présentation, merci de nous les communiquer.

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Daniel Villessot, président de la commission Assainissement

<http://www.astee.org/commissions/assainissement/accueil.asp>

Je voudrais vous parler des enjeux de l'assainissement, tels qu'ils me semblent se présenter après des années d'évolution depuis la promulgation de la première Loi sur l'Eau il y a presque 40 ans. Des progrès énormes ont été accomplis, mais le sujet n'est pas clos ; il est encore en devenir et ce devenir l'ASTEE s'emploie à le dessiner.

Pour faire la liaison entre l'assainissement et la qualité des eaux en général, je tiens à souligner les liens étroits entre les travaux des trois commissions (Distribution de l'eau - Ressources en eau et milieux aquatiques - Assainissement), liens qui se sont traduits par une séance commune au dernier congrès de Casablanca. Son succès nous a incité à ce qu'elle soit reconduite au prochain congrès à Aix les Bains sur le thème double de la recherche et des perturbateurs endocriniens. Ces liens montrent combien les enjeux liés à la qualité de l'eau dite « potable » passent par la prise en compte de la protection des ressources laquelle est très dépendante, notamment pour les ressources en eau de surface, de l'efficacité des systèmes d'assainissement, des réseaux de collecte et du traitement.

Je constate que la Commission Assainissement et la Commission Déchets et Propreté ont également des préoccupations communes ; les boues issues des stations d'épuration sont considérées comme des déchets et les enjeux en terme de communication dans ce domaine me semblent les plus importants à analyser et à gérer dans le court terme. Si la valorisation agronomique des boues est une option principale dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable, cette valorisation pose tout le problème de la qualité des boues et de son suivi, qualité qui dépend étroitement des rejets industriels et domestiques. Le tri des déchets a été lancé, le tri des eaux usées doit aussi devenir un acte civique pour le développement durable.

Enfin, je voudrais dire que les groupes créés au sein de la Commission font un excellent travail qui conduira à des productions diverses : colloques ou journées techniques, guides techniques, contributions à l'évolution des textes aux niveaux européen ou national. Je voudrais ici remercier l'ensemble des membres pour leurs contributions.

3- Les travaux des groupes :

Le groupe "cahier de charges pour les prestations de tri des déchets" a presque fini l'élaboration du guide destiné aux maîtres d'ouvrage. La dernière réunion a été l'occasion de vérifier si tous les partenaires avaient été consultés afin de présenter un guide qui aura reçu l'approbation, ou tout au moins les remarques, des principaux acteurs dans ce domaine. Ce guide, qui a fait l'objet d'un travail méticuleux issu d'un large retour d'expériences sur les opérations en cours, sera un outil précieux pour les collectivités qui ont à gérer ou qui vont créer un centre de tri.

Le groupe " boues " prépare une journée sur le thème : boues et composts de boues en végétalisation. Cette rencontre limitée à une quarantaine de participants vise à aider le MEDD à définir la meilleure formule (arrêté ou norme) concernant l'usage de boues et de ses dérivés dans la reconstitution de sols prévu par l'arrêté de 1997.

Cette journée fera le point sur les débouchés possibles, sur les différents produits et usages, sur la terminologie

à mettre au point et sera illustrée par des enquêtes et sur quelques expériences réalisées. Son objectif est de souligner toutes les pistes et questions à explorer en préparation d'une éventuelle réglementation.

Cette journée est d'abord destinée aux professionnels de l'ASTEE-AGHTM ainsi qu'aux responsables de l'administration concernés (Direction de l'eau, DPPR, Santé, Agriculture) et aux membres du groupe équivalent de l'AFNOR.

danielle.salomon@risques-intelligence.com

Le groupe "protection des captages" vient de proposer des aménagements au projet de loi sur la santé publique dans le but de mieux protéger les captages d'eau destinée à la consommation humaine. A cette fin, il a adressé à la Direction Générale de la Santé les recommandations ci-dessous:

1 - Maintenir l'inscription aux hypothèques des périmètres de protection rapprochée pour garantir l'information des propriétaires lors des transactions foncières. Cette obligation devrait être notifiée à l'administration fiscale pour réduire les délais d'instruction par le service des hypothèques.

2 - Substituer au périmètre de protection éloignée, une zone de sensibilité correspondant au bassin versant ou sous bassin versant souterrain du captage ou champ captant. En effet, l'actuel périmètre de protection éloignée ne couvre qu'une partie du bassin versant souterrain et donne ainsi une fausse impression de "sécurité". Cette zone de sauvegarde aurait pour but la lutte contre les pollutions diffuses et sa gestion se ferait en cohérence avec les documents d'urbanisme et les plans d'épandage.

3 - Maintenir le droit de préemption des communes qui échapperait au bail rural (affermage). L'objectif est de faciliter l'achat, par les collectivités, des terres agricoles situées dans les périmètres de protection, mais aussi dans la zone de sauvegarde pour lutter contre les pollutions diffuses.

4- La vie des sections régionales :

Section régionale Ile de France

Claire COGEZ, Présidente de la Section Régionale IDF, propose une visite (15 personnes maximum) **des Laboratoires du CIRSEE au Pecq, le 21 Octobre 2003 à 14 h 00 :**

Vous trouverez le programme ainsi que le bulletin d'inscription en pièces jointes ou le télécharger sur le site à l'adresse :

<http://www.astee.org/agenda/calendrier/accueil.asp>

Inscription avant le 10 Octobre 2003 à :

**L'AGHTM – 83 Avenue Foch – BP 39.16 – 75761 PARIS CEDEX 16
ou par FAX : 01 53 70 13 40**

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org